

arzier
genolier
givrins
trélex
st-cergue



association
intercommunale
scolaire de
genolier et
environs

CODIR
(Comité de direction)
de l' AISGE

Rapport de gestion
Année 2017

Délégués du CODIR : M. Yves RAVENEL et M. Paul MÉNARD

Rédaction et mise en page : Mme Dominique ALTHAUS, secrétaire générale

TABLE DES MATIERES

1. Administration générale	4
1.1. Introduction	4
1.2. Membres du CODIR (Comité de direction)	4
1.3. Séances du CODIR	6
1.4. Préavis.....	6
1.5. Personnel AISGE.....	7
1.6. Secrétaire générale	8
1.7. Secrétaire adjointe.....	8
1.8. Boursière.....	9
1.9. Informatique/bureautique.....	9
1.10. Archives.....	10
1.11. Site Internet	10
1.12. Le mot de la responsable du dicastère Administration	10
2. Finances	11
2.1. Informations générales.....	11
2.2. Le mot des responsables du dicastère Finances	12
3. Bâtiments AISGE	13
3.1. Intendant-concierge.....	13
3.2. Collège L'Oujon (<i>compte 3500</i>).....	14
3.3. Collège Le Cordex (<i>Compte 3502</i>)	14
3.4. Collège Le Montant (<i>compte 3503</i>).....	15
3.5. Salle Communale Le Gossan	16
3.6. Mobiliers des écoles	16
3.7. Le mot du responsable du dicastère Bâtiments et Terrains	16
4. Formation – Jeunesse	17
4.1. Conseil d'établissement	17
4.2. Le mot de la Présidente du Conseil d'établissement	17
4.3. Enseignement Primaire P1/Genolier-Givrins-Trélex.....	18

4.4. Enseignement Primaire P2/Arzier-Le Muids–Saint-Cergue	18
4.5. Enseignement Secondaire.....	19
4.6. Le mot du Directeur de l'établissement	19
5. Transports scolaires	21
5.1. Train – Accompagnateurs Péditrain.....	21
5.1.1. Péditrain P1.....	21
5.1.2. Péditrain P2-1.....	22
5.1.3. Péditrain P2-2.....	22
5.1.4. Péditrain P2-3.....	22
5.2. Bus Scolaire	23
5.3. Le mot de la responsable du dicastère Transports	24
6. Cantines Scolaires	24
6.1. Cantines Primaires P1/Trélex.....	25
6.2. Cantines Primaires P1/Givrins.....	26
6.3. Cantine Primaire P2/Saint-Cergue	27
6.4. Cantine Secondaire/Genolier.....	27
6.5. Le mot de la responsable du dicastère Cantines	28
7. Accueil de la Petite Enfance.....	28
7.1. Personnel Accueil de jour	29
7.2 Présentation des structures.....	31
7.2.1. « Les Petits Ecureuils » à Saint-Cergue, UAPE et nurserie-garderie.....	31
7.2.2. « Le Relais des Mômes » à Arzier, UAPE et nurserie-garderie.....	31
7.2.3.« La Cour des Copons » à Givrins, UAPE ;	31
7.2.4. « Graines de Marmots » à Trélex, UAPE et crèche-garderie.....	32
7.3. Le mot de la responsable du dicastère Accueil de jour	33
8. Secrétariat Général – Conclusion.....	34
8.1. Le mot de la Secrétaire générale	34
8.2. Conclusion.....	35

Informations complémentaires sur l'AISGE : http://www.aisge.ch/net/net_aisge.asp?NoOFS=8107&NumStr=04

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers,¹

Conformément à l'art. 30 des statuts de l'AISGE², ainsi qu'à l'art. 90 du règlement du Conseil Intercommunal³, le CODIR soumet à votre approbation le présent rapport sur la gestion durant l'année 2016.

Le rapport de gestion 2017 permet aux membres du Conseil Intercommunal de suivre les activités déployées au sein de l'Association Intercommunale de Genolier et environs, il peut se trouver décalé de l'actualité observée au moment de sa présentation.

L'AISGE remercie chacun des acteurs de la vie scolaire ou de l'accueil de jour pour son engagement et tient à souligner les excellentes collaborations tissées depuis la création de l'association. C'est en maintenant un partenariat étroit et respectueux que nous pourrions poursuivre son développement.

Florence RATTAZ-SAGE, *Présidente du CODIR et Syndique de Genolier*

Les comptes de l'AISGE font l'objet du préavis 01/2018.



*Figure 1 : Collège Le Montant à Genolier
Siège de l'administration générale de l'AISGE*

¹ Afin de faciliter la lecture de ce rapport, les fonctions citées concernent autant les femmes que les hommes.

² Statuts AISGE http://www.aisge.ch/net/com/8107/Images/file/AISGE_statuts_2009.pdf

³ Règlement du CI [http://www.aisge.ch/net/com/8107/Images/file/Conseil%20Intercommunal/CI-rglement%20Conseil%20Intercomm_sign_13.04.2016\(1\).pdf](http://www.aisge.ch/net/com/8107/Images/file/Conseil%20Intercommunal/CI-rglement%20Conseil%20Intercomm_sign_13.04.2016(1).pdf)

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.1. INTRODUCTION

Le CODIR a le plaisir de vous soumettre son deuxième rapport de gestion complet et détaillé pour l'année 2017.

La législature 2016-2021 a bien démarré et chacun a trouvé sa place au sein de l'association intercommunale. Les membres du CODIR peuvent exercer leur mandat politique et sont secondés par la secrétaire générale sur le terrain pour faire appliquer leurs décisions dans les différents secteurs d'activités de l'AISGE. Aucun changement n'est à signaler parmi les membres du CODIR qui sont répartis par dicastère selon la liste ci-dessous :

1.2. MEMBRES DU CODIR (COMITÉ DE DIRECTION)

Dicastères	Responsables	Membres
10. Administration générale	Mme Florence RATTAZ-SAGE <i>Syndique de Genolier</i>	Mme Regula JAUNIN-ZELLWEGER <i>Municipale à Givrins et vice-présidente du CODIR</i>
20. Finances	M. Paul MÉNARD <i>Municipal à Saint-Cergue</i>	M. Yves RAVENEL <i>Syndic de Trélex</i>
35. Bâtiments & terrains	M. Scott ADAMS <i>Municipal à Givrins</i>	M. Gérald GIRARDET <i>Municipal à Genolier</i>
50. Conseil d'établissement	Mme Regula JAUNIN-ZELLWEGER <i>Municipale à Givrins</i>	Mme Florence RATTAZ-SAGE <i>Syndique de Genolier</i> M. Nicolas RAY <i>Municipal à Arzier-Le Muids</i> Mme Odile ROCHAT <i>Municipale à Trélex</i> Mme Françoise SAMUEL <i>Municipale à Saint-Cergue</i>
53. Transports scolaires	Mme Odile ROCHAT <i>Municipale à Trélex</i>	Mme Louise SCHWEIZER <i>Syndique d'Arzier-Le Muids</i> Mme Françoise SAMUEL <i>Municipale à Saint-Cergue</i>
54. Cantines scolaires	Mme Regula JAUNIN-ZELLWEGER <i>Municipale à Givrins</i>	Mme Françoise SAMUEL <i>Municipale à Saint-Cergue</i>
76. Accueil de la petite enfance	Mme Odile ROCHAT <i>Municipale à Trélex</i>	Mme Regula JAUNIN-ZELLWEGER <i>Municipale à Givrins</i> Mme Florence RATTAZ <i>Syndique de Genolier</i> M. Nicolas RAY <i>Municipal à Arzier-Le Muids</i> Mme Françoise SAMUEL <i>Municipale à Saint-Cergue</i>

Membres du CODIR

législature 2016-2021



Louise SCHWEIZER

Arzier - Le Muids



Nicolas RAY



Florence RATTAZ-SAGE

Genolier



Gérald GIRARDET



Regula JAUNIN-ZELLWEGER

Givrins



Scott ADAMS



Paul MENARD

Saint-Cergue



Françoise SAMUEL



Yves RAVENEL



Trélex



Odile ROCHAT

1.3. SÉANCES DU CODIR

Les séances du CODIR ont lieu chaque mois, le mercredi soir à 18h30. Les séances et les discussions du CODIR ne sont pas publiques de même que les procès-verbaux et sont régis par la LPrD (Loi sur la protection des données)⁴.

En 2017, onze séances ont eu lieu. Les dossiers traités lors des séances du CODIR sont ceux qui régissent les dicastères nommés ci-dessus.

A l'AISGE, le Directeur de l'établissement scolaire est invité à participer à toutes les séances du CODIR afin de maintenir un lien très étroit entre l'école et l'association scolaire et pouvoir traiter toutes les organisations et/ou les problèmes dans un délai le plus court possible, cela pour le bien des élèves, des enseignants, ainsi que des collaborateurs de l'AISGE.

A chaque séance, un procès-verbal est rédigé par la secrétaire adjointe ; ces procès-verbaux sont reliés et conservés aux archives de l'association.

1.4. PRÉAVIS

Trois préavis ont été soumis aux membres du Conseil Intercommunal en 2017 :

01/2017	relatif aux comptes 2016
02/2017	relatif à une demande de crédit de <u>CHF 46'000.00</u> financé par le fonds de rénovation destiné au remplacement et à la réparation des stores extérieurs et leur motorisation du collège « Le Cordex » à Genolier
03/2017	relatif au budget 2017

Tous ces préavis ont été acceptés par les membres du Conseil intercommunal.



Figure 2 : image tirée de <http://www.thevirtualsst.com>

⁴ Loi sur la protection des données

http://www.rsv.vd.ch/rsvsite/rsv_site/doc.pdf?docId=584257&Pvigueur=&Padoption=&Pcurrent_version=9999&PetatDoc=vigueur&Pversion=&docType=loi&page_format=A4_3&isRSV=true&isSIL=true&outformat=pdf&isModifiante=false

1.5. PERSONNEL AISGE

Voici ci-dessous, la liste du personnel ayant travaillé durant 2017, soit 38 personnes.

Secrétaire générale	Mme Dominique ALTHAUS	80%
Secrétaire adjointe	Mme Ludivine PRADERVAND	50%
Boursière	Mme Jannick BURNIER <i>jusqu'au 30 juin 2017</i>	60%
Boursière	Mme Chantal RUFFIEUX <i>dès le 1^{er} juillet 2017</i>	60%
Intendant-concierge	M. David SCHMID <i>dès le 1^{er} mars 2017</i>	80%
Cantine Genolier	Mme Claudine DISLER	20%
	Mme Christine GAFNER <i>(sauf jeudi midi)</i>	14%
	Mme Simona LIVIO <i>(seulement jeudi midi)</i>	6%
	Mme Francine MONNEY	20%
Cantine Givrins 1P-2P	Mme Elisabeth GARDEL <i>dès le 23 octobre 2017</i>	20%
	Mme Valérie WALTHER <i>(responsable de site)</i>	20%
Cantine Givrins 3P-4P <i>Ouverture d'un 2^e lieu dès le 23.10.2017</i>	Mme Luciene HALTER <i>(responsable de site)</i>	20%
	Mme Sonja MORAND	20%
Cantine Trélex 1P-2P	Mme Manon DELÉDEVANT	20%
	Mme Marta DEDIEU GADEA	20%
Cantine Trélex 3P-4P	Mme Fatima ABBT <i>jusqu'au 30 juin 2017</i>	20%
	Mme Chantal ANNEN <i>dès le 9 juillet</i>	20%
Cantine Trélex 5P-6P	Mme Christiane PIERSON <i>dès le 21 août 2017</i>	20%
	Mme Giuseppina BILARDO <i>(responsable administrative et de site)</i>	55%
	Mme Mariela LAVANCHY	20%
	Mme Elsbeth TONNEAU	20%
Cantine St-Cergue	Mme Cristina CAPILUPPI	20%
	Melle Naomi CARCO <i>dès le 21 août 2017</i>	20%
	Mme Nathalie CARCO <i>(responsable administrative et de site)</i>	40%
	M. Robert GREINER <i>jusqu'au 30 juin 2017</i>	20%
	Mme Sandra MOIA	20%
	Mme Silvia SYLVESTRE	20%
Accompagnateurs Péditrain P1	M. Claude ALBY <i>(responsable administratif et accompagnateur)</i>	auxiliaire
Sus-Châtel-Genolier- Givrins-Trélex	Mme Yveline ALBY	auxiliaire
	Mme Christiane PIERSON	auxiliaire
	Mme Elsbeth TONNEAU	auxiliaire
Accompagnateurs	Mme Valeria ANTINORO <i>dès le 30 octobre 2017</i>	auxiliaire

Péditrain P2-1	Mme Johanna BRUN	auxiliaire
Le Muids-Arzier	Mme Marcella ESSELBORN	auxiliaire
	Mme Gladys FROSSARD <i>jusqu'au 8 novembre 2017</i>	auxiliaire
	Melle Morgane OTT <i>dès le 23 octobre 2017</i>	auxiliaire
Accompagnatrices Péditrain P2-2	Mme Françoise CORNAZ	auxiliaire
St-Cergue-La Chèverrie-Arzier	Mme Marianne DEMIERRE	auxiliaire
	Mme Christiane PIERSON	auxiliaire
Accompagnatrice Péditrain P2-3	Mme Caroline THOMSON	auxiliaire
La Cure-St-Cergue		

1.6. SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

La nouvelle organisation, avec le poste de secrétaire générale, pérennise le bon fonctionnement de l'AISGE et a trouvé un rythme organisationnel apprécié de tous. Les membres du CODIR peuvent pleinement exercer leur fonction politique et compter sur la secrétaire générale qui fait appliquer les décisions du CODIR, elle organise et vérifie toutes les activités sur le terrain.

Lors des séances mensuelles du CODIR, la secrétaire générale rend compte aux membres du CODIR des activités générales des divers dicastères et, cas par cas, si une décision politique est nécessaire.

1.7. SECRÉTAIRE ADJOINTE

Le travail de secrétariat est de plus en plus important et exigeant ; la secrétaire adjointe, Mme Ludivine PRADERVAND, a travaillé à un taux d'activité de 50% jusqu'au 31 décembre 2017. Dans le budget 2018, accepté en septembre 2017 par le CI, le taux sera augmenté à 60% dès le 1^{er} janvier 2018.

L'AISGE gère l'organisation des transports et des cantines pour plus de mille élèves sur les cinq communes. Ces deux dicastères nécessitent des courriers de début d'année scolaire à l'ensemble des élèves ; durant l'année, des informations importantes sont également envoyées sous forme de circulaires afin d'assurer l'information aux parents sur les transports et/ou les cantines.

De nombreux courriers sont également envoyés aux collaborateurs AISGE, ainsi qu'à toutes les entreprises qui interviennent dans les bâtiments scolaires.

La secrétaire adjointe est également en charge de l'organisation administrative des séances du CODIR. Pour cette tâche, une nouvelle application GED (Gestion Electronique de Documents) a été installée. [Voir point 1.9 ci-dessous.]

1.8. BOURSIÈRE

En raison de problèmes récurrents depuis 2013 dans la comptabilité, constatées par la fiduciaire et les membres du dicastère « Administration », le CODIR AISGE a décidé de se séparer sa boursière au 30 juin 2017.

Suite à la mise au concours du poste de boursière par voie d'annonce dans un quotidien, le CODIR AISGE a choisi Mme Chantal RUFFIEUX qui a été engagée à partir du 1^{er} juillet 2017 ; elle possède une solide expérience comptable, mais aussi principalement, une excellente connaissance de la comptabilité des communes, d'association scolaire et du programme informatique BDI utilisé à l'AISGE. Mme RUFFIEUX a travaillé dans une commune vaudoise et a participé à la création de l'association scolaire ; elle en a tenu toute la comptabilité.

Dès son arrivée, en plus des tâches quotidiennes, Mme RUFFIEUX a eu la lourde responsabilité de rétablir, autant que faire se peut, la comptabilité générale en corrigeant les erreurs précédentes et en reprenant la totalité des paramètres du programme des salaires qui ont fait l'objet d'un audit spécial de la part de la fiduciaire en début d'année 2017.

1.9. INFORMATIQUE/BUREAUTIQUE

Afin de suivre les progrès technologiques et particulièrement informatiques et répondre aux nouvelles organisations administratives des dix membres du CODIR, l'AISGE s'est dotée d'un système de GED (Gestion Electronique de Documents).

Une majorité des membres du CODIR travaillent uniquement avec un ordinateur portable et ne transportent plus aucun document papier, il était donc indispensable à l'AISGE de s'organiser avec une GED. Ce système permet à chacun de consulter les documents de son dicastère et des séances depuis sa municipalité ou son domicile.

Les documents ne sont plus envoyés par e-mails en pièces jointes, mais directement classés sur la GED. La mise en fonction a été particulièrement compliquée par les nombreuses contraintes de confidentialité, mais est très appréciée des nouveaux membres du CODIR, ainsi que par les employées de l'administration générale.



Figure 3 : C. Ruffieux - D. Althaus - L. Pradervand

1.10. ARCHIVES



Figure 4 : image tirée de al-anon.org

Les archives sont conservées au bureau de l'administration dans une armoire forte anti-feu et sont gérées par la secrétaire générale qui applique les directives de la LArch (Loi sur l'archivage)⁵ et son règlement d'application⁶.

Lors de la visite préfectorale annuelle 2017, visite identique à celle effectuée dans les communes, M. le Préfet a ainsi pu constater la bonne tenue des archives de l'association et consulter tous les documents demandés.

1.11. SITE INTERNET

La tenue et la mise à jour du site sont sous la responsabilité de la secrétaire générale. Ce site permet aux parents des enfants scolarisés, ou à venir, dans de l'une des cinq communes de l'AISGE, de différencier les compétences de chaque organe responsable (communes, association, école, canton de Vaud), pour le bon fonctionnement de la vie des élèves et des personnes qui les entourent.

Le site donne également en temps réel tous les renseignements nécessaires à la journée de l'élève et est très apprécié des parents.

1.12. LE MOT DE LA RESPONSABLE DU DICASTÈRE ADMINISTRATION

L'organisation mise en place à la fin de la législature précédente se révèle adéquate et confirme, s'il en est besoin, de la nécessité d'une équipe administrative professionnelle et renforcée qui gère le quotidien de l'AISGE, permettant aux membres du Codir de se consacrer plus particulièrement aux questions stratégiques et aux développements futurs.

Je tiens également à souligner la bonne entente qui règne au sein de l'administration et entre les différentes entités qui composent l'AISGE et j'adresse mes remerciements à chacun.

Florence RATTAZ-SAGE, Présidente en charge de l' « Administration »

⁵ Loi sur l'archivage

http://www.rsv.vd.ch/rsvsite/rsv_site/doc.fo.pdf?docId=871790&docType=LOI&Pcurrent_version=0&PetatDoc=vigueur&page_format=A4_3&isRSV=true&isSIL=true&outformat=pdf&isModifiante=false&with_link=false

⁶ Règlement d'application [http://www.rsv.vd.ch/dire-](http://www.rsv.vd.ch/dire-cocoon/rsv_site/doc.pdf?docId=907862&Pvigueur=&Padoption=&Pcurrent_version=0&PetatDoc=vigueur&Pversion=&docType=reglement&page_format=A4_3&isRSV=true&isSIL=true&outformat=pdf&isModifiante=false)

[cocoon/rsv_site/doc.pdf?docId=907862&Pvigueur=&Padoption=&Pcurrent_version=0&PetatDoc=vigueur&Pversion=&docType=reglement&page_format=A4_3&isRSV=true&isSIL=true&outformat=pdf&isModifiante=false](http://www.rsv.vd.ch/dire-cocoon/rsv_site/doc.pdf?docId=907862&Pvigueur=&Padoption=&Pcurrent_version=0&PetatDoc=vigueur&Pversion=&docType=reglement&page_format=A4_3&isRSV=true&isSIL=true&outformat=pdf&isModifiante=false)

2. FINANCES

2.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le plan comptable utilisé par l'AISGE est le même que celui des communes. Il a été modifié en 2017, car il était nécessaire, selon le plan comptable cantonal, de séparer les comptes des bâtiments. Pour 2017, voici les comptes utilisés :

- 3500 bâtiment L'Oujon à Genolier (2017 : uniquement pour L'Oujon)
- 3501 bâtiment de l'Enfance à Trélex
- 3502 bâtiment Le Cordex à Genolier (NOUVEAU)
- 3503 bâtiment Le Montant à Genolier (NOUVEAU)
- 5000 administration
- 5101 enseignement primaire P1 (Genolier-Givrins-Trélex)
- 5102 enseignement primaire P2 (Arzier-Le Muids-Saint-Cergue)
- 5200 enseignement secondaire (Genolier)
- 5300 enseignement spécialisé
- 5600 service médical et dentaire
- 5700 camps et voyages primaires et secondaire
- 9 BILAN
- 900 comptes de fonctionnement
- 91 ACTIF
- 92 PASSIF

Selon l'art 29 des statuts de l'AISGE, tous les frais d'exploitation, sous déductions d'éventuelles recettes, sont répartis entre les communes associées. La quote-part des communes est déterminée :

- a) par moitié en proportion de la population au 31 décembre de l'exercice concerné ;
- b) par moitié en proportion du nombre d'élèves ayant fréquenté les classes au 31 décembre de l'exercice concerné.

L'exercice comptable court du 1^{er} janvier au 31 décembre (art. 31 statuts AISGE). Le budget est établi en août-septembre avec le nombre d'élèves de la rentrée d'août. Ce budget adopté par le Conseil Intercommunal en septembre concerne l'année civile suivante avec un changement de nombres d'élèves, de répartitions d'élèves dans les différents collèges et niveaux scolaires ; il s'agit pour le CODIR AISGE et la Direction scolaire de gérer au plus près les montants alloués, ce qui n'est pas toujours aisé.

Comptablement, les comptes de fonctionnement sont bouclés au 31 décembre et répartis en charge des communes ; ces comptes repartent à zéro chaque 1^{er} janvier. Les seuls reports sur l'année suivante sont les actifs et passifs.

Nouveauté pour la présentation des comptes 2017, les commentaires détaillés des mouvements de comptes figurent directement sur les feuilles des comptes du préavis 01/2018 pour une lecture plus aisée et une bonne compréhension.

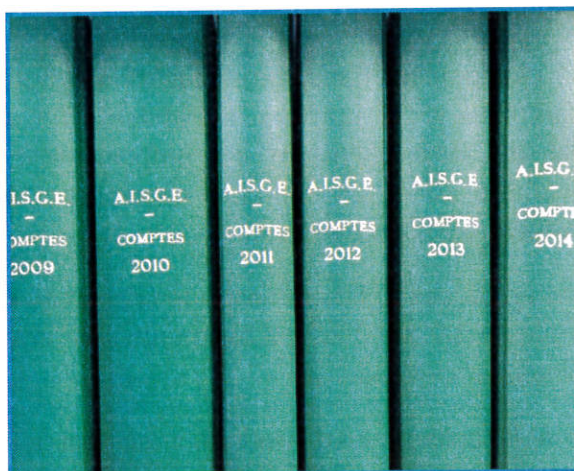


Figure 5 : archives - livres de comptes AISGE

2.2. LE MOT DES RESPONSABLES DU DICASTÈRE FINANCES

2017 a été la 1^{ère} année complète de gestion des comptes de la législature et a été ponctuée par divers événements comptables.

Le budget 2017, élaboré en début de législature après quelques semaines d'entrée en fonction des deux responsables dans le dicastère « Finances », a connu quelques erreurs qui ne sont détectées qu'aujourd'hui, au moment de boucler les comptes.

Divers comptes concernant les bâtiments ont mal été estimés au moment du budget et de procéder à la séparation de L'Oujon (3500), Le Cordex (3502) et Le Montant (3503) et démontrent quelques différences expliquées sous chaque compte.

D'autres problèmes ont également fait surface lors de la reprise du poste par la nouvelle boursière. Elle s'est efforcée de rétablir la comptabilité générale, mais également la comptabilité des salaires avec toutes les assurances sociales liées.

D'autre part, il est à relever la bonne maîtrise des coûts due à une gestion plus surveillée des dépenses par rapport au budget accordé.

Les membres du dicastère tiennent à remercier Mme Chantal RUFFIEUX pour son implication très professionnelle à tenir la comptabilité de notre association telle qu'exigée par l'Etat de Vaud et de pallier aux erreurs découvertes durant les six derniers mois de 2017 ; ainsi que Mme Dominique ALTHAUS qui s'est chargée de la gestion des tableaux d'amortissements des bâtiments AISGE et de répartitions des coûts aux communes.

*Yves RAVENEL, membre du CODIR Syndic et de Trélex
Paul MENARD, membre du CODIR et municipal de St-Cergue
en charge du dicastère « Finances »*

3. BÂTIMENTS AISGE

Les collèges « L'Oujon » et « Le Cordex » à Genolier sont propriétés de l'AISGE depuis le 1^{er} janvier 2011 ; le bâtiment de l'Enfance à Trélex a été acheté par l'AISGE au 1^{er} janvier 2016 et figure dans les comptes depuis cette date.

2017 a été une année de changement dans l'organisation des nettoyages et de l'entretien des bâtiments de Genolier. Dès le 1^{er} janvier, l'entreprise CTA a été engagée pour les nettoyages de l'ensemble des trois bâtiments en remplacement des quatre concierges engagés jusqu'au 31 décembre 2016. Un intendant-concierge a été engagé au 1^{er} mars 2017 pour la maintenance technique des bâtiments.

La totalité des frais d'entretien de ces bâtiments est à la charge de l'AISGE et figure dans la comptabilité sous les comptes 3500 à 3502. Les bâtiments sont entretenus et réparés, ainsi que les mobiliers et machines par l'AISGE.

Le compte 3503 concerne le collège « Le Montant » qui est loué par la commune de Genolier. Ce compte comprend uniquement les charges d'entretien en qualité de locataire.

Les travaux d'entretien et de maintenance effectués en 2017 pour chacun de ces bâtiments sont décrits sous chaque chapitre de bâtiment.

3.1. INTENDANT-CONCIERGE

Dès le 1^{er} mars, M. David SCHMID a été engagé en qualité d'intendant-concierge. Son cahier des charges comprend entre autres : l'entretien des espaces extérieurs, la surveillance des installations techniques, les petites réparations et les installations diverses dans les classes et espaces Direction/enseignants, la réception des entreprises extérieures, les constatations de dégâts d'élèves en compagnie des enseignants et les rapports hebdomadaires de l'état des bâtiments à la secrétaire générale pour le maintien de leur bon fonctionnement.

M. SCHMID occupe l'appartement de fonction à l'intérieur du collège « L'Oujon » depuis le 1^{er} juillet, date à laquelle il a emménagé avec sa femme et son fils. Sa présence à l'intérieur du bâtiment permet une meilleure sécurité contre les déprédations et infractions, ainsi qu'un contact, si nécessaire, avec les sociétés locales qui utilisent les salles en soirée.

Le CODIR remercie M. SCHMID pour son travail et ses compétences techniques qui permettent une excellente gestion des coûts d'entretien.

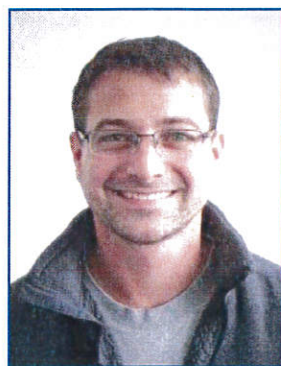


Figure 6 : M. David SCHMID

3.2. COLLÈGE L'OUJON (COMPTE 3500)



Figure 7 : Salle de musique dans L'Oujon

Ce collège est composé de treize classes, trois laboratoires de sciences, deux ateliers « bois », un atelier « métallurgie », deux salles de musique, une salle de théâtre, une médiathèque, ainsi qu'un économat et un stockage du bois.

On y trouve également le secrétariat, les bureaux de Direction et les salles des maîtres. Au sous-sol, la salle de gymnastique, accessible de l'extérieur, est mise à disposition de diverses sociétés locales en dehors des heures scolaires.

En 2017, les plus importantes réparations effectuées sur ce bâtiment sont :

- Diverses réparations de remise en état de l'appartement du concierge (stores, lave-vaisselle, sanitaires) ;
- Remplacement des systèmes d'ouvertures de fenêtres dans plusieurs classes (matériel d'origine de la construction de 1984) ;
- Réfection des joints du couvert d'entrée du collège (à faire tous les 10 ans) ;
- Echange de pièces usagées de l'ascenseur ;
- Mise en conformité des installations électriques selon les normes fédérales exigées ;
- Nouvelles installations d'alarmes feu et ascenseur dues au passage des lignes en numérique ;
- Divers travaux pour accueillir dès août 2017 une élève en chaise roulante (rampe d'accès à l'extérieur, système de porte automatique avec télécommande et clé spécifique pour ascenseur).

Diverses réparations d'entretien courant ont été exécutées par notre intendant-concierge.

3.3. COLLÈGE LE CORDEX (COMPTE 3502)

Ce collège est composé de dix-sept classes, dont deux salles d'AVI (Arts visuels), une salle d'informatique et une salle dit « Lieu ressources ». La salle de gymnastique double est également accessible depuis l'extérieur et, elle aussi, mise à disposition des sociétés locales en dehors des heures scolaires.



Figure 8 : Salle de classe du « Le Cordex »

En 2017, les travaux marquants effectués sur ce bâtiment sont :

- Réparation générale des stores selon le préavis 02/2017 (changement des stores déchirés et contrôles de tous les stores, tissus et moteurs) ;
- Installations de SAS d'entrées dans les vestiaires de gymnastique masquant la vue des bancs et des douches depuis le couloir ;
- Réfection totale du sol de la passerelle devenu lisse et glissant ;
- Réfection partielle du parquet d'une salle de musique ;
- Remplacement de l'exutoire de fumée défectueux dans la salle de gymnastique ;
- Echange de pièces usagées de l'ascenseur ;
- Dépannages électriques sur les luminaires ;
- Changement de batteries pour le système de sonnerie de début des classes.

Diverses réparations d'entretien courant ont été exécutées par notre intendant-concierge.

3.4. COLLÈGE LE MONTANT (COMPTE 3503)

Ce collège est propriété de la commune de Genolier qui le loue à l'AISGE.

On y trouve une salle d'ACT (Activités créatrices sur tissus), une salle d'ACM (Activités créatrices manuelles) de modelage, une cuisine pour les cours aux élèves et une salle de « coaching des maîtres ».

On y trouve également, depuis 2016, le secrétariat général de l'AISGE, ainsi que la salle de réunion du CODIR.

En 2017, les travaux marquants effectués sur ce bâtiment sont :

- Changement de toutes les prises électriques de la cuisine pour une remise aux normes sécuritaires.

Les réparations concernant le bâtiment en lui-même ont été effectuées par la Commune de Genolier en tant que propriétaire.

Le bureau administratif a été équipé de stores intérieurs, ainsi que divers équipements « ménagers » pour accueillir les visiteurs.

La salle de réunion a été aménagée avec des blocs anti-résonnances fixés au plafond pour un meilleur confort d'audition lors des séances de groupe. Cet aménagement a été commandé et payé par la Commune de Genolier que l'AISGE remercie.

3.5. SALLE COMMUNALE LE GOSSAN

La salle communale est propriété de la commune de Genolier qui la loue à l'AISGE. ; elle accueille chaque jour dans sa partie « Foyer », les 250-300 élèves qui fréquentent la cantine scolaire, sauf le mercredi midi.

Cette partie de la salle communale est également utilisée lors des séances du Conseil intercommunal AISGE, en tournus avec les salles communales des quatre autres communes membres.



Figure 9 : Cuisine scolaire de la salle Le Gossan

3.6. MOBILIERS DES ÉCOLES

Il est important de rappeler que l'AISGE est propriétaire de tous les mobiliers scolaires. Les bâtiments scolaires d'Arzier, Givrins, Saint-Cergue et Trélex sont les propriétés des communes qui facturent un loyer annuel à l'AISGE pour le bâtiment.

L'AISGE est en charge d'effectuer les diverses réparations ou changements en cas d'usure extrême. Le budget de l'AISGE prévoit un montant chaque année, dans chaque catégorie soit, P1, P2 et secondaire. En cas de casse avérée et constatée par la Direction scolaire et l'AISGE, d'une négligence ou mauvaise intention d'un élève, les frais de réparation sont facturés aux parents, selon les articles 115 et 137 de la LEO (Loi sur l'enseignement obligatoire)⁷ et l'art 101 de son règlement d'application⁸.

3.7. LE MOT DU RESPONSABLE DU DICASTÈRE BÂTIMENTS ET TERRAINS

⁷ Loi sur l'enseignement obligatoire http://www.rsv.vd.ch/dire-cocoon/rsv_site/doc.pdf?docId=870673&Pvigueur=&Padoption=&Pcurrent_version=0&PetatDoc=vigueur&Pversion=&docType=loi&page_format=A4_3&isRSV=true&isSJL=true&outformat=pdf&isModifiante=false

⁸ Règlement d'application de la Loi sur l'enseignement obligatoire http://www.rsv.vd.ch/rsvsite/rsv_site/doc.pdf?docId=952526&Pvigueur=&Padoption=&Pcurrent_version=2&PetatDoc=vigueur&Pversion=&docType=reglement&page_format=A4_3&isRSV=true&isSJL=true&outformat=pdf&isModifiante=false

Les travaux de maintenance sur le site de Genolier cette année sont principalement liés à l'abandon par Swisscom de la téléphonie analogique ce qui a entraîné le remplacement des systèmes de communication des alarmes (incendie, ascenseurs, ...) et la mise en conformité des stores du collège du Cordex. C'est avec beaucoup de satisfaction que nous relevons que le problème des stores, défectueux depuis plusieurs années, est résolu.

Nous continuons à veiller à ce que les locaux et le mobilier de l'AISGE soient maintenus dans un bon état général et veillons à la correction rapide des non-conformités détectées.

*Scott ADAMS, membre du CODIR en charge du dicastère « Bâtiments et terrains »
et municipal à Givrins*

4. FORMATION – JEUNESSE

4.1. CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Le conseil d'établissement est composé de vingt membres issus à parts égales des personnes mentionnées à l'art.31 de la LEO, ainsi qu'à l'article premier du règlement du conseil d'établissement de l'AISGE⁹ comme suit :

- a) cinq représentants des communes AISGE (*municipaux des écoles désignés par le CODIR*) ; la durée de leur mandat est de 5 ans, renouvelable (législature complète) ;
- b) cinq parents d'élèves (*élus par l'ensemble des parents d'élèves*) ; la durée de leur mandat est 2 ½ ans, renouvelable une fois au maximum ;
- c) cinq représentants professionnels actifs (*par ex. sports, paroisses, loisirs, proposés par leurs pairs ou à la demande de l'école et des communes*), la durée de leur mandat est de 2 ½ ans, renouvelable ;
- d) cinq représentants de l'EPSGE (*école – Direction, secrétariat, enseignants*), ils sont désignés selon les modalités fixées par le département, idem pour la durée du mandat.

Le conseil d'établissement concourt à l'insertion de l'établissement dans la vie locale. Il permet l'échange d'informations et de propositions entre l'établissement et les autorités locales, la population et les parents d'élèves.

Le conseil d'établissement de l'EPSGE-AISGE s'est réuni le 28 juin et le 20 septembre 2017.

4.2. LE MOT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Les membres du Conseil d'Etablissement ont siégé deux fois durant l'année dans une atmosphère très constructive afin de renforcer et de consolider les relations excellentes entre tous les intervenants. Tous les procès-verbaux des séances, qui sont d'ailleurs publics, se trouvent sur le site de notre association www.aisge.ch.

Regula ZELLWEGER (JAUNIN), Présidente du conseil d'établissement et municipale à Givrins

⁹ Règlement du Conseil d'établissement

http://www.aisge.ch/net/com/8107/Images/file/AISGE_rglement%20Conseil%20Etabl_2011.pdf

4.3. ENSEIGNEMENT PRIMAIRE P1/GENOLIER-GIVRINS-TRÉLEX

Les élèves P1 du cycle primaire (1P-6P) sont répartis dans trois collèges sur les communes de Givrins et Trélex. Les élèves primaires de Genolier sont répartis entre ces deux communes, selon leur degré et selon les places disponibles dans les classes.

GIVRINS		
Collège Les Grands Records	4 classes	1P à 4P
TRELEX		
Collège Les Marmouzets	3 classes	1P-2P et 4P
Collège La Farandole	6 classes	3P-6P (sauf 4P)

Effectif au 31.12.2017 : Elèves **de Genolier 110** ; de Givrins 54 et de Trélex 81 = **245**

4.4. ENSEIGNEMENT PRIMAIRE P2/ARZIER-LE MUIDS–SAINT-CERGUE

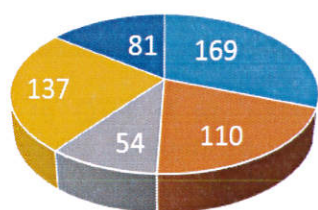
Les élèves du cycle primaire P2 (1P-6P) sont répartis dans trois collèges, sur les communes d'Arzier-Le Muids et Saint-Cergue. En 2017, les élèves sont en classes dans chacune de leur commune de domicile.

ARZIER		
Collège CCS Centre communal et scolaire	7 classes	1P-6P
SAINT-CERGUE		
Collège Jean-Jacques Rousseau	4 classes	1P-4P
Collège Basse Ruche	2 classes	5P-6P

Effectif au 31.12.2017 : Elèves **d'Arzier-Le Muids 169** et de **Saint-Cergue 137** = **306**.

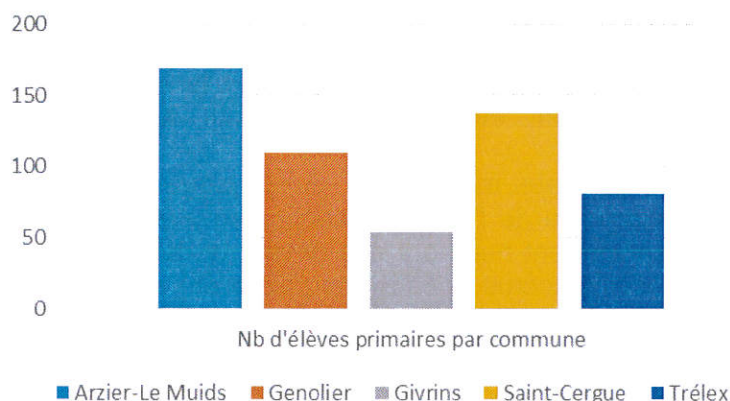
Répartition des élèves primaires de chaque commune :

Nb d'élèves primaires par commune



■ Arzier-Le Muids ■ Genolier ■ Givrins
■ Saint-Cergue ■ Trélex

Nb d'élèves primaires par commune



4.5. ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

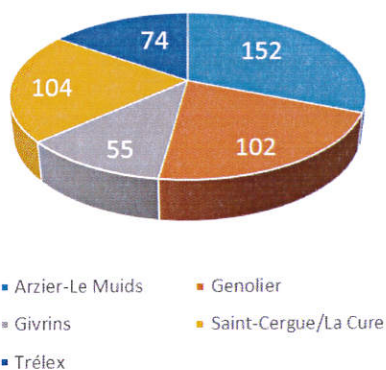
Les élèves des cycles primaires (7P-8P) et secondaires (9S-11S) des cinq communes sont répartis dans les trois collèges de Genolier. En 2017, les élèves 7P-8P sont intégrés dans le calcul des coûts secondaires car ils partagent les collèges de Genolier avec les élèves secondaires.

GENOLIER Collège L'Oujon Collège Le Cordex	13 classes 17 classes	7P-11S 9S-11S
GENOLIER Collège Le Montant uniquement des classes spéciales pour les élèves secondaires	1 classe ACT 1 classe ACM 1 cuisine	

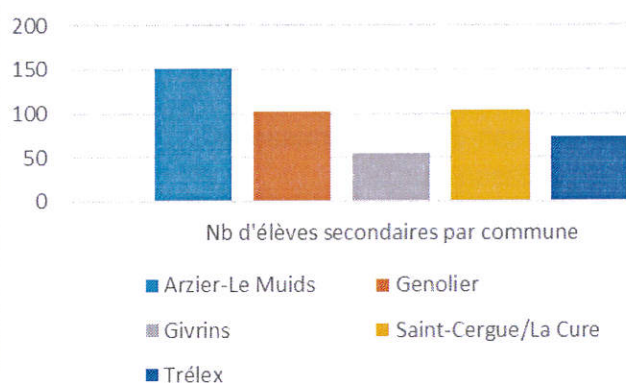
Effectif au 31.12.2016 : Habitants **d'Arzier-Le Muids 152**, **de Genolier 102**, **de Givrins 55**, **de Saint-Cergue 104** et **de Trélex 74** = **487**.

Répartition des élèves secondaires, habitants de chaque commune :

Nb d'élèves secondaires par commune



Nb d'élèves secondaires par commune



4.6. LE MOT DU DIRECTEUR DE L'ÉTABLISSEMENT

La direction de l'EPSGE relève un bilan positif de cette dernière année civile 2017. Différents projets ont été amorcés et sont autant de défis pour l'avenir de l'établissement.

L'importante modification du paysage scolaire induite par l'arrivée de la LEO et une pédagogie de l'inclusion conjuguée avec l'important développement du haut du bassin de recrutement nous ont mis devant le défi des locaux scolaires. Il nous faut répondre à des besoins accrus et cette réponse a été apportée, notamment, par le biais de la construction d'un bâtiment scolaire à St.-Cergue et l'étude, bien avancée déjà, d'un nouveau bâtiment à Le Muids.

A ceci s'ajoute la nécessité de repenser tant la taille des locaux administratifs que le nombre de locaux de pédagogie compensatoire. De plus en plus de spécialistes interviennent directement dans nos classes et ont besoin de locaux de dégagement pour travailler avec les élèves à besoins particuliers. Cela induit *de facto* un besoin de nouveaux locaux sur le site de Genolier sachant que son taux d'occupation est de plus de 110%.

Un recensement du parc mobilier scolaire a été réalisé et nous a indiqué la nécessité de renouveler le mobilier des sites d'Arzier et Givrins en priorité sachant qu'il est âgé maintenant de plus de 30 ans et ne remplit plus ses fonctions.

En ce qui concerne les moyens pédagogiques numériques, du matériel a été mis en test dans les locaux de Genolier (dalles interactives). Le site de Givrins est déjà depuis trois ans "site pilote" concernant l'utilisation des i-Pad en classe. L'objectif à terme étant d'offrir aux élèves de l'EPSGE un nouvel outil pour appréhender les nouvelles technologies à l'école.

Les actions débutées il y a maintenant 2 ans concernant l'intimidation en milieu scolaire ont été poursuivies par l'équipe PSPS (*unité de Promotion de la Santé et Prévention en milieu Scolaire*) continue pour les maîtres à l'automne 2018. Ainsi, le climat d'établissement reste une préoccupation importante de la direction.

Voici quelques préoccupations majeures de l'EPSGE qui, par la bonne collaboration avec l'AISGE et les communes, trouvent matière à réflexion pour permettre une école de qualité offerte à nos élèves.

Simon LAGGER, *Directeur de l'EPSGE*



Figure 10 : Futur collège de St-Cergue en construction

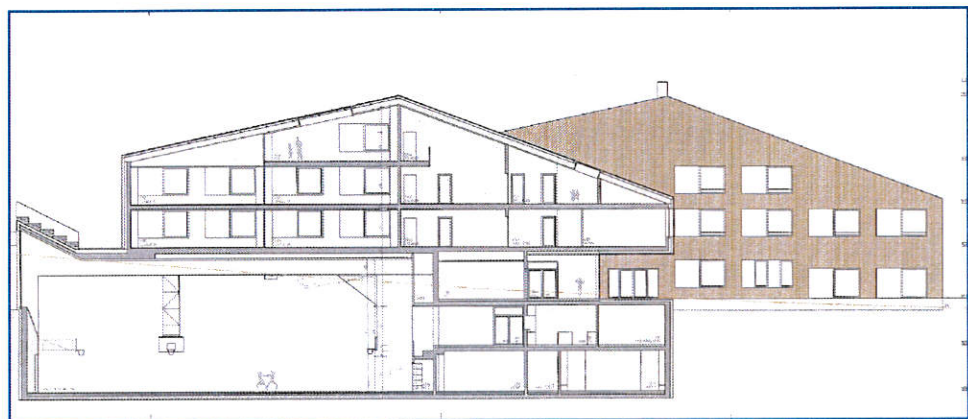


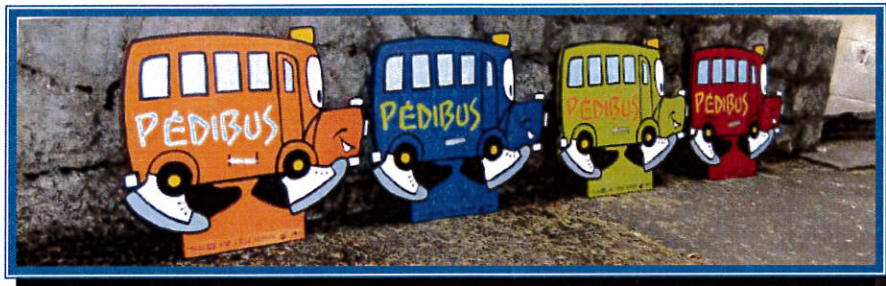
Figure 11 : Projet du Collège Le Bix à Le Muids

5. TRANSPORTS SCOLAIRES

Les élèves, primaires et secondaires, se rendent à pied à l'école lorsque leur collège se trouve dans leur commune de domicile, sauf à St-Cergue et à Arzier-Le Muids (voir *Péditrain P2-1, P2-2, P2-3*) ; s'ils n'habitent pas la même commune que leur collège, des transports scolaires sont organisés par l'AISGE, en fonction des horaires scolaires et des horaires du train. L'organisation des transports est régie par le Règlement cantonal sur les transports scolaires¹⁰. L'AISGE a organisé ses transports scolaires sur la ligne de train NStCM (Nyon-St-Cergue-Morez), ainsi qu'avec une ligne de bus scolaire propre à l'établissement.

5.1. TRAIN – ACCOMPAGNATEURS PÉDITRAIN

Les communes de l'AISGE bénéficient d'une ligne de transport par le train NStCM, transport sûr et écologique, mais qui oblige l'école à se régler sur ses horaires. De plus, la suppression de contrôleurs dans les wagons, a obligé l'AISGE à engager un certain nombre d'accompagnateurs pour encadrer les élèves. Quatre lignes de Péditrain sont en place entre La Cure et Trélex.



5.1.1. PÉDITRAIN P1

SUS-CHATEL

GENOLIER

GIVRINS

TRELEX

Les élèves primaires qui habitent Genolier vont en classe à Givrins ou à Trélex. Une partie de ces élèves se rendent à l'école par le train NStCM et sont encadrés quatre fois par jour (deux fois le mercredi) par deux adultes, accompagnateurs Péditrain, engagés par l'AISGE. Sur ce trajet, quatre accompagnateurs différents se répartissent les trajets de la semaine pour 60 élèves inscrits sur cette ligne.

L'accompagnement est assuré dans le train depuis la gare de Sus-Châtel (à Genolier) jusqu'à la gare de Trélex. Les élèves 1P-4P descendent à la gare de Givrins et sont accompagnés à pied par le concierge de l'école de la gare à l'école. Les élèves 5P-6P de Genolier, sont rejoints dans le train par ceux de Givrins. Les accompagnateurs les emmènent à pied de la gare de Trélex jusqu'aux collèges. De même en sens inverse à la fin des cours.

¹⁰ Règlement sur les transports scolaires

http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/etat_droit/lois/constitution/R%C3%A8glement_transports_scolaires.pdf

5.1.2. PÉDITRAIN P2-1

LE MUIDS

ARZIER

Les élèves qui habitent Le Muids vont en classe à Arzier. Ils sont encadrés, quatre fois par jour (deux fois le mercredi) par un adulte, accompagnatrice Péditrain, engagée par l'AISGE. Sur ce trajet, quatre accompagnatrices différentes se répartissent les trajets de la semaine pour 28 enfants inscrits sur cette ligne.

L'accompagnement est assuré depuis la place de la fontaine à Le Muids, à pied jusqu'à la gare, dans le train de Le Muids à Arzier, puis à pied jusqu'au collège. De même en sens inverse à la fin des cours.

5.1.3. PÉDITRAIN P2-2

SAINT-CERGUE

LA CHEVRERIE

ARZIER

Les élèves primaires qui habitent à La Chèvrerie vont en classe à Arzier. Ils sont encadrés, quatre fois par jour (deux fois le mercredi) par un adulte, accompagnateur Péditrain, engagée par l'AISGE. Sur ce trajet, quatre accompagnateurs différents se répartissent les trajets de la semaine, pour 2 enfants inscrits sur cette ligne.

L'accompagnement est assuré dans le train de La Chèvrerie à Arzier, puis à pied jusqu'au collège. De même en sens inverse à la fin des cours.

5.1.4. PÉDITRAIN P2-3

LA CURE

LES PRALIES

LES CHESEAUX

ST-CERGUE

Les élèves primaires qui habitent à La Cure, Les Pralies et Les Cheseaux-Dessus vont en classe à Saint-Cergue. Ils sont encadrés, deux fois par jour (tous les enfants mangent à la cantine car la pause de midi est trop courte pour rentrer en train chez eux) par un adulte, accompagnatrice Péditrain, engagée par l'AISGE. Sur ce trajet, une seule accompagnatrice assure tous les trajets de la semaine, pour 13 enfants inscrits sur cette ligne.

L'accompagnement est assuré dans le train de La Cure à St-Cergue, puis à pied jusqu'aux collèges. De même en sens inverse à la fin des cours.



5.2. BUS SCOLAIRE

Les transports sont gérés par Hubert et Nathalie GREMLICH qui sont aux volants des bus scolaires. Ces transports concernent les élèves primaires qui se rendent de Genolier à Givrins et à Trélex, mais aussi les élèves secondaires qui viennent de Trélex et de Givrins aux collèges de Genolier.



Bus SETRA de 2014



57 places



Mini-bus MERCEDES de 2016



23 places

Les bus scolaires assurent des horaires réguliers pour le début et la fin des classes, mais également les courses spéciales, telles que le déplacement des élèves primaires de Givrins à la salle de gymnastique de Trélex, les déplacements des élèves secondaires à la piscine de Bassins ; à cela s'ajoutent les horaires supplémentaires pour les élèves qui ont suivi des cours à options.

Tous ces trajets représentent douze courses journalières et vingt-six courses différentes sur la semaine, qui sont assurées avec les deux bus. Non seulement M. et Mme GREMLICH conduisent, mais ils assurent également la surveillance, pas toujours aisée, des élèves sur la durée du parcours.

5.3. LE MOT DE LA RESPONSABLE DU DICASTÈRE TRANSPORTS

L'organisation des transports scolaires est complexe. 586 élèves se déplacent en train ou en bus pour se rendre à l'école, dont 131 élèves bénéficient d'un accompagnement « Péditrain » et 199 élèves du bus scolaire.

Pour le secteur secondaire, bien que deux agents veillent à canaliser les élèves de manière à ce qu'ils ne se précipitent pas vers le train lors de son arrivée, la plus grande difficulté réside à assurer la sécurité sur le quai de la gare de Genolier des 256 élèves qui prennent le train.

Si le transport ferroviaire est meilleur marché, il nécessite une attention particulière quant à la sécurité des enfants, sujet extrêmement sensible, qui a nécessité la mise en place d'une étroite collaboration entre l'AISGE, l'ESPEGE et le Nyon-St-Cergue.

Un grand merci à l'ensemble des partenaires qui œuvrent pour le bon fonctionnement de ce dicastère.

Odile ROCHAT, *membre du CODIR en charge du dicastère « Transports » et municipale à Trélex*

6. CANTINES SCOLAIRES

L'AISGE organise l'accueil des élèves primaires et secondaires pour les repas de midi, tous les jours, sauf le mercredi, durant toute l'année et dans quatre cantines scolaires, les élèves primaires à Givrins, Trélex et St-Cergue et les élèves secondaires à Genolier.

Un grand changement est intervenu à la rentrée scolaire d'août 2017 ; l'AISGE a engagé M. Claude BESNARD, cuisinier de l'Abriroque, pour la cantine de Genolier en remplacement de la société de restauration précédente. M. BESNARD a constitué sa propre société et c'est sous de nouveaux contrats qu'il confectionne et livre ainsi les 3 cantines primaires et sert les repas de Genolier. Les repas sont confectionnés dans la cuisine de Genolier et celle de Bassins. M. BESNARD assure également la livraison des repas dans l'ensemble des structures d'accueil de l'AISGE.

Aux cantines primaires, le prix journalier comprend le repas et la garde de l'élève. Les surveillantes organisent des activités après le repas, soit à l'extérieur lorsque le temps le permet, soit à l'intérieur s'il n'est pas possible de sortir.

A la cantine secondaire de Genolier, les repas sont préparés sur place, le prix journalier ne comprend que le repas. Les élèves sont libres de leurs mouvements durant la pause de midi. Ils ont à leur disposition la médiathèque s'ils ne désirent pas rester à l'extérieur.

Les cantines AISGE bénéficie du label « Fourchette verte » qui garantit la qualité et l'équilibre des menus servis aux élèves. Cette politique d'équilibre alimentaire est imposée par l'AISGE, sont donc bannis toutes les boissons sucrées et les aliments gras.

6.1. CANTINES PRIMAIRES P1/TRÉLEX

La cantine est gérée par l'AISGE. Mme Giuseppina BILARDO est la responsable administrative des cantines de Trélex et Givrins, c'est elle qui commande chaque semaine les repas et est en charge du suivi, si nécessaire, avec le cuisinier qui prépare les menus. Elle doit s'assurer entre autres que les enfants, dont les allergies sont médicalement annoncées, aient bien un repas de substitution si nécessaire. A Trélex, 75 enfants sont inscrits et répartis en trois lieux distincts.



Les petits élèves des classes 1P-2P sont accueillis dans les locaux de l'UAPE au rez du « Bâtiment de l'enfance ».

De gauche à droite :
 Mme Marta DEDIEU GADEA et Mme Mariela LAVANCHY.

Les élèves des classes 3P-4P sont accueillis dans le local du collège « Les Marmouzets ».

De gauche à droite :
 Mme Christiane PIERSON et Mme Chantal ANNEN.



Les élèves des classes 5P-6P sont accueillis à la cantine du 1^{er} étage du « Bâtiment de l'enfance » par trois surveillantes.

De gauche à droite :

Mme Elsbeth TONNEAU, Mme Giusi BILARDO (*responsable administrative*) et Mme Elisabeth GARDEL.



Pour le bien-être des élèves et des surveillantes, l'AISGE a décidé de séparer les enfants par tranches d'âge. La discipline étant très prenante chaque jour, il est préférable que les surveillantes puissent porter toute leur attention au bon déroulement des repas des élèves.

A Trélex, ce sont donc sept surveillantes qui assurent l'accueil quotidien des élèves.

6.2. CANTINES PRIMAIRES P1/GIVRINS

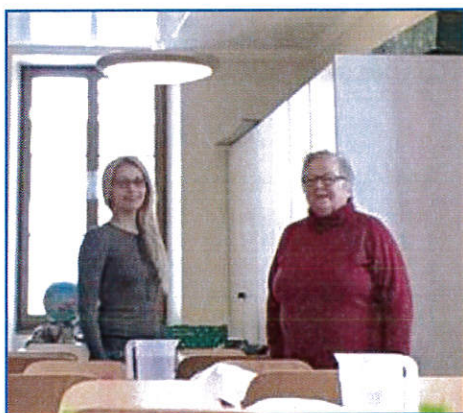
La cantine est gérée par l'AISGE. Mme BILARDO est aussi en charge de la commande des repas de Givriers en même temps que ceux de Trélex. A Givriers, l'AISGE a nommé deux responsables de site, Mme Valérie WALTHER pour les 1P-2P et Mme Lucienne HALTER pour les 3P-4P ; à la rentrée d'octobre 2017, suite au grand nombre d'inscriptions reçues, il a été nécessaire de trouver un deuxième lieu d'accueil. La Municipalité de Givriers a mis à disposition de l'AISGE le local des sociétés qui se trouve dans l'ancien petit collège. A Givriers, 38 élèves sont inscrits et répartis en deux lieux distincts.

A Givriers, l'AISGE a engagé une quatrième surveillante en octobre 2017, elles sont ainsi quatre surveillantes

Les élèves des classes 1P-2P sont accueillis dans le local du collège « Les Grands Records » par deux surveillantes.

De gauche à droite :

Mme Valérie WALTHER et Mme Manon DELÉDEVANT.



Les élèves 3P-4P sont accueillis depuis la rentrée d'octobre à la salle des sociétés par deux surveillantes.

De gauche à droite :

Lucienne HALTER et Sonja MORAND.

6.3. CANTINE PRIMAIRE P2/SAINT-CERGUE

La cantine est gérée par l'AISGE et c'est Mme Nathalie CARCO qui est la responsable administrative, qui chaque semaine commande les repas et s'assure du suivi, si nécessaire, avec le cuisinier qui prépare les menus. Elle s'assure entre autres que les enfants, dont les allergies sont médicalement annoncées, aient bien un repas de substitution si nécessaire.

Une difficulté supplémentaire existe à Saint-Cergue par l'éloignement du collège de « Basse Ruche » où se trouvent les élèves de 5P-6P. Ce trajet nécessite la présence d'une accompagnatrice l'école et la cantine qui est assuré par l'une des surveillantes de cantine.

A Saint-Cergue, 67 enfants sont inscrits ; ils sont accompagnés et accueillis par cinq surveillantes.

Les élèves 1P-6P sont accueillis à la salle du Vallon.

De gauche à droite :

Melle Naomi CARCO, Mme Cristina CAPILUPPI, Mme Silvia SILVESTRE, Mme Sandra MOIA et Mme Nathalie CARCO (*responsable administrative*).



6.4. CANTINE SECONDAIRE/GENOLIER

La cantine est gérée par l'AISGE. Dès la rentrée d'août, M. Claude BESNARD a repris la cuisine et sert des repas « fait maison » qui sont très appréciés des élèves. La fréquentation en début d'année était de 170-190 élèves par jour et a passé à 220-250 élèves depuis le changement de cuisinier.

Pour les élèves qui ne désirent pas consommer les menus proposés, l'AISGE a mis à disposition cinq fours à micro-ondes. Les élèves qui pique-niquent sont également accueillis au réfectoire.

Les élèves sont encadrés par du personnel AISGE. A Genolier, trois surveillantes s'assurent, dès l'arrivée des élèves à la cantine, du bon déroulement de la distribution des repas, mais également du bon comportement des élèves vis-à-vis de leurs camarades et de la nourriture qu'ils ont reçue. Elles vérifient également que chaque élève mette bien son plateau sur les chariots de service avant son départ.



A Genolier, les élèves 7P-11S sont accueillis au foyer de la salle communale « Le Gossan » par trois surveillantes chaque jour.

De gauche à droite :

Mme Francine MONNEY, Mme Aïda DE SOUSA et Mme Claudine DISLER. *Manque sur la photo Mme Christine GAFNER.*

6.5. LE MOT DE LA RESPONSABLE DU DICASTÈRE CANTINES

Les cantines scolaires de l'AISGE fonctionnent à notre entière satisfaction. Les places étant rapidement remplies, nous nous efforçons de trouver des solutions adéquates pour créer d'avantage de disponibilités tout en gardant une qualité de vie ainsi que de travail exceptionnelle.

Nous tenons à remercier tous les membres du personnel pour l'investissement sans faille et souhaitons une chaleureuse bienvenue à Monsieur BESNARD et son équipe qui régaleront les papilles de nos élèves.

Regula ZELLEWEGER(JAUNIN), municipale à Givrins et membre du CODIR en charge du dicastère « Cantines »

7. ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

L'AISGE-Accueil de jour offre des places aux enfants des 5 communes dans quatre structures d'accueil UAPE et trois crèches-garderies:

La commune de Genolier qui n'a pas d'élèves en classes primaires dans sa commune, n'a pas de structure d'accueil et n'en projette pas pour l'instant. Les enfants préscolaires et les élèves qui habitent Genolier sont accueillis, soit à Givrins, soit à Trélex selon leur lieu d'école.

L'entité « AISGE-Accueil de jour » est sous la responsabilité du dicastère du même nom, formé par cinq membres du CODIR.

La gestion administrative et opérationnelle a été confiée à Mme Nathalie MAYER, directrice administrative. Le secrétariat est tenu par Mme Stéphanie PEREIRA, secondée par Mme Chantal FAVRE et la comptabilité établie par Mme Nathalie WIDMER du bureau du RAT avec lequel l'AISGE a signé une convention. Mme Sophie DUBOZ, directrice pédagogique, est en charge des tâches pédagogiques des structures.

En septembre 2017, Mme Fabienne GIGER a été engagée en qualité de directrice pédagogique. Le poste de Mme DUBOZ a été allégé ; Mme GIGER est responsable des UAPE et Mme DUBOZ des crèches-garderies.

Le bureau administratif de « l'Accueil de jour AISGE » est totalement indépendant du bureau de l'administration générale AISGE, mis à part pour les contrats des employés qui sont signés par la Présidente et la secrétaire générale, selon obligation statutaire. Mme MAYER et Mme ALTHAUS collaborent toute l'année pour l'accueil des enfants dans les structures et les cantines scolaires.

7.1. PERSONNEL ACCUEIL DE JOUR

Les collaborateurs de l'Accueil de jour sont engagés par les membres du CODIR du dicastère. Les directrices, administrative et pédagogiques gèrent les mises au concours, assistent les membres du CODIR du dicastère pour le choix des personnes et accompagnent les nouveaux engagés lors de leur arrivée dans les structures.

Voici ci-dessous, la liste du personnel en place au 31 décembre, soit 56 personnes.

Directrice administrative	Mme Nathalie MAYER	80%
Secrétaire	Melle Stéphanie BAROSO PEREIRA	80%
Assistante administrative	Mme Chantal FAVRE	20%
Directrice Pédagogique Crèches-Garderies	Mme Sophie DUBOZ	80%
Directrice Pédagogique UAPE <i>Le bureau se trouve dans le collège « La Farandole » à Trélex</i>	Mme Fabienne GIGER <i>dès le 1^{er} septembre 2017</i>	80%
LE RELAIS DES MÔMES à Arzier <i>Le Relais accueille trois structures : UAPE Crèche-Garderie Jardin d'enfants</i>	Melle Anaëlle AMBORT Mme Véronique ANDREY Mme Sabrina BACH M. David BUSSAT Mme Cristina CAPILUPPI Mme Nicole CARRON (+responsable de site) Mme Elisabeth COMINI Mme Jennifer DEBONNEVILLE Mme Marta DEDIEU GADEA M. Gilles DUBOZ Mme Emmanuelle HERVE Mme Cynthia JAQUET Mme Chloé JAUNIN Mme Nathalie PECORINI	apprentie éducatrice éducatrice ASE ¹¹ auxiliaire éducatrice auxiliaire ASE auxiliaire intendant auxiliaire éducatrice auxiliaire auxiliaire

¹¹Abréviation ASE : Assistant Socio-Educatif

	<p>Mme Françoise PELLET</p> <p>Mme Malika PLANCHEREL (+responsable de site)</p> <p>Mme Octavia ROTEA-BOBARU</p> <p>Mme Silvia SILVESTRE</p> <p>Mme Cécile TESTUZ</p> <p>M. Ewen THOMAS</p> <p>Mme Melissa TRUNZ</p> <p>Mme Marilyn VIREY</p> <p>Mme Priscila WURLITZER</p> <p>Mme Amélie ZOSSO</p> <p>Mme Kathrine ZWYGART</p>	<p>auxiliaire</p> <p>éducatrice</p> <p>auxiliaire</p> <p>auxiliaire</p> <p>ASE</p> <p>auxiliaire</p> <p>ASE</p> <p>ASE</p> <p>auxiliaire</p> <p>apprentie</p> <p>auxiliaire</p>
<p>LA COUR DES COPONS à Givrins</p> <p><i>accueille une seule structure :</i></p> <p><i>UAPE</i></p>	<p>Mme Luciene HALTER <i>jusqu'au 30 juin 2017</i></p> <p>Mme Marta DEDIEU GADEA <i>dès le 1^{er} septembre 2017</i></p> <p>Mme Florence LIMAT (+responsable de site)</p> <p>Mme Valérie WALTHER</p>	<p>auxiliaire</p> <p>auxiliaire</p> <p>éducatrice</p> <p>auxiliaire</p>
<p>LES PETITS ECUREUILS à St- Cergue</p> <p><i>accueille trois structures :</i></p> <p><i>UAPE</i></p> <p><i>Crèche-garderie</i></p> <p><i>Jardin d'enfants</i></p>	<p>Mme Hakima BENCHAOUCH</p> <p>Mme Delphine BONIN (+responsable de site)</p> <p>Mme Dominique BOURGEOIS</p> <p>M. David BUSSAT</p> <p>Mme Cristina CAPILUPPI</p> <p>Mme Nathalie CARCO (+intendante)</p> <p>Mme Magali CHARPY</p> <p>Mme Cynthia JAQUET</p> <p>Mme Chloé JAUNIN</p> <p>Mme Julie PERNET</p> <p>Mme Christiane PIERSON</p> <p>Mme Niticha PURHOOA</p> <p>Melle Sindy REIS</p> <p>Mme Angélique RIVIERE (+responsable de site)</p> <p>Mme Octavia ROTEA-BOBARU</p> <p>Mme Florence SCHEIDEGGER</p> <p>Mme Silvia SILVESTRE</p> <p>Mme Cécile TESTUZ</p>	<p>auxiliaire</p> <p>éducatrice</p> <p>ASE</p> <p>ASE</p> <p>auxiliaire</p> <p>auxiliaire</p> <p>ASE</p> <p>éducatrice</p> <p>auxiliaire</p> <p>auxiliaire</p> <p>ASE</p> <p>éducatrice</p> <p>auxiliaire</p> <p>auxiliaire</p> <p>stagiaire</p> <p>éducatrice</p> <p>auxiliaire</p> <p>auxiliaire</p> <p>auxiliaire</p> <p>ASE</p>

	Mme Melissa TRUNZ	ASE
	Mme Virginie VAUDIN	éducatrice
<p>GRAINES DE MARMOTS à Trélex</p> <p><i>accueille deux structures :</i></p> <p><i>UAPE</i></p> <p><i>Crèche-garderie</i></p>	Mme Hakima BENCHAOUCH	auxiliaire
	Mme Madalena BERNARDINO	auxiliaire
	Mme Martine BORY	ASE
	Mme Dominique BOURGEOIS	ASE
	Mme Céline CART	ASE
	Mme Manon DELÉDEVANT (+intendante)	auxiliaire
	M. Alessandro FERRARA	ASE
	Mme Fabienne GIGER (+responsable de site)	éducatrice
	Mme Delphine MEYSTRE	auxiliaire
	Mme Gwendoline NYDEGGER	éducatrice
	Mme Françoise PELLET	auxiliaire
	Mme Véronique ROSSIER (+responsable de site)	éducatrice
	Melle Vicky ROULIN	apprentie
Mme Justine VIERA	ASE	

7.2 PRÉSENTATION DES STRUCTURES

7.2.1. « LES PETITS ECUREUILS » À SAINT-CERGUE, UAPE ET NURSERIE-GARDERIE

La structure d'Accueil "Les Petits Ecoreuils" est un lieu de vie qui accueille des enfants dès la fin du congé maternité jusqu'à la 6P. Elle est divisée en deux lieux distincts, l'UAPE à proximité de l'école et bénéficie de la place de jeux du vallon lors des beaux jours et la nurserie-garderie au village.

7.2.2. « LE RELAIS DES MÔMES » À ARZIER, UAPE ET NURSERIE-GARDERIE

La structure d'accueil «Le Relais des Mômes» accueille également les enfants dès la fin du congé maternité et jusqu'à la 6P. L'UAPE et la crèche-garderie se trouve dans un seul bâtiment avec un jardin, au centre du village.

7.2.3. « LA COUR DES COPONS » À GIVRINS, UAPE ;

Les locaux se trouvent dans le collège « Les Grands Records » de Givrins.

L'UAPE dispose d'une classe principale ainsi que d'une classe où nous pouvons prendre la collation de l'après-midi.

Dans la classe principale une place est dédiée pour les jeux en commun, nous avons un atelier peinture ainsi qu'un coin lecture. Le bricolage est un élément important qui a une place privilégiée dans nos activités.

Le préau de l'école et le terrain de foot nous permettent de sortir tous les jours et par tous les temps.

7.2.4. « GRAINES DE MARMOTS » À TRÉLEX, UAPE ET CRÈCHE-GARDERIE

Le bâtiment de l'Enfance, propriété de l'AISGE accueille l'UAPE qui est constituée de trois salles principales, d'un vestiaire, de lavabos pour le lavage des mains et des dents et d'un espace avec des toilettes.

Dans la première salle, nous proposons des jeux de constructions et d'adresse comme des kaplas, légos, billes. Les enfants pourront aussi trouver des espaces de jeux symboliques (dînette, poupées, playmobil...) afin de développer l'imaginaire et la motricité fine. Nous mettons aussi à disposition un billard et un babyfoot.

Nous avons aussi créé pour les plus grands, un espace leur étant réservé. Grâce à cet endroit, ils pourront s'y retrouver et ainsi avoir un peu de tranquillité entre eux.



Figure 12 : salle de jeux de construction

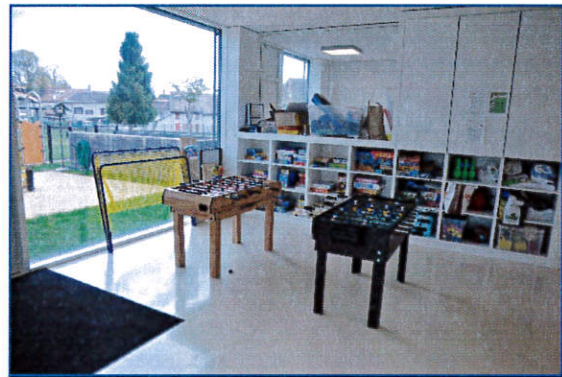


Figure 13 : babyfoot pour les grands

L'espace et la disposition de **la deuxième salle** permet aux enfants plus jeunes de venir avec la cantine manger à midi.

L'UAPE propose régulièrement dans cette salle munie d'un évier, différentes activités créatrices. De plus, nous mettons à disposition des enfants, des tiroirs remplis de matériaux pour le dessin et le bricolage, dans le but de développer leur motricité fine et leur créativité.

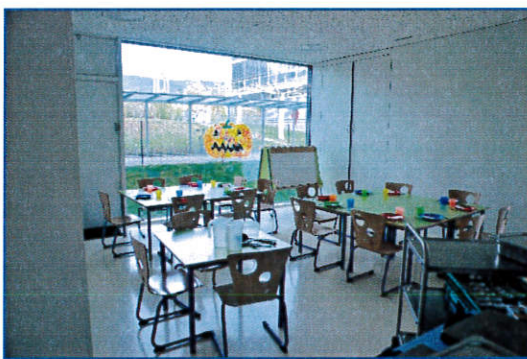


Figure 14 : salle cantine et créatrice



Figure 15 : coin lecture et devoirs

Dans la troisième salle, une bibliothèque est disposée afin de sensibiliser les enfants aux livres et nous utilisons aussi cette salle pour les devoirs. Il y a également à disposition des jeux de société.

C'est aussi un lieu où les enfants ont la possibilité de faire une sieste ou de se reposer sur un matelas. Dans la mesure du possible, nous les laissons construire des cabanes et faire des jeux de motricité dans cette pièce.

Un **jardin** est également attenant aux locaux de l'UAPE.



Figure 16 : place de jeux au jardin

La crèche partage le rez-de-chaussée du bâtiment avec l'UAPE.

Dans l'espace nurserie-garderie, nous trouvons tout d'abord un vestiaire. L'espace est aménagé avec des bancs à hauteur d'enfants ainsi que des casiers. **A l'entrée**, il y a également une table à langer pour permettre aux parents des bébés de déshabiller et habiller leur enfant. Il y a également un petit coin avec des prospectus d'informations diverses.



Figure 17 : entrée avec vestiaire



Figure 18 : coin à langer et divers prospectus

7.3. LE MOT DE LA RESPONSABLE DU DICASTÈRE ACCUEIL DE JOUR

Le secteur de l'accueil de jour est en constante augmentation et accueille 140 élèves pour le secteur P1 et 138 élèves pour le secteur P2. Si on associe également les enfants qui prennent uniquement le repas de midi, ce sont 57 % des élèves de Trélex, Givrins, Genolier qui bénéficient de ces infrastructures et 45 % pour les élèves d'Arzier et St-Cergue.

Les crèches-garderies sont pleines et encadrent 134 enfants de 4 mois à 4 ans.

Le défi des années futures sera sans nul doute de pouvoir continuer à répondre à la demande qui ne cesse d'augmenter.

Un grand merci aux équipes éducatives et sa direction pour leur travail précieux.

Odile ROCHAT, *membre du CODIR en charge du dicastère « Accueil de la petite enfance » et municipale de Trélex*

8. SECRÉTARIAT GÉNÉRAL – CONCLUSION

8.1. LE MOT DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

La référence, « Suisse - secrétaire général » sur le net nous conduit à la page du parlement suisse qui présente sa fonction : « Le secrétaire général a pour fonction principale de veiller au bon déroulement des activités du Parlement et de ses organes. Il répond de la gestion des Services du Parlement devant la Délégation administrative. »¹². A l'AISGE, la secrétaire générale veille également au bon déroulement des activités des dicastères et des organes dirigeants qui sont le CODIR et le CI. A la modeste échelle de l'AISGE, la responsabilité est très importante et c'est avec dévouement et assiduité que je m'y emploie chaque jour.

2017 a été une année remplies d'événements variés. En janvier et février, j'ai assumé, en plus du secrétariat général, la tâche d'intendante des collègues de Genolier dû au départ des concierges le 31.12.2016 et remplacés le 1^{er} mars 2017. Lors du passage de la fiduciaire, des disfonctionnements comptables sont apparus et de nombreux contrôles des comptes se sont ajoutés mes responsabilités. En mars lors d'un contrôle médical, le diagnostic est tombé : une opération à cœur ouvert devait être programmée en juin avec un arrêt de travail obligatoire de 8 semaines !

De mars à juin, j'ai instruit le nouvel intendant-concierge ; avec l'aide de la secrétaire adjointe, j'ai mis en place l'organisation de la rentrée scolaire d'août, cherché une nouvelle boursière pour juillet et organisé la transition avec la boursière sortante, planifié l'organisation de l'élaboration du budget 2018 et organisé le secrétariat en mon absence. Tout fut fait et, c'est « le cœur léger », que je me suis absentée...

Avec un cœur tout neuf et beaucoup de repos en réserve, j'ai repris en juillet. Le bureau avait été tenu d'une main de maître par la secrétaire adjointe ; la nouvelle boursière, très expérimentée engagée au 1^{er} juillet, était en place et découvrait chaque jour d'autres disfonctionnements. En plus de sa mise au courant du fonctionnement de l'AISGE, nous avons passés de nombreuses heures à rétablir la comptabilité générale et les paramètres des salaires qui avaient fait l'objet d'un audit spécial au début 2017. Les dernières corrections se terminent avec le bouclage des comptes 2017 et la page se tourne.

Après de longs mois éprouvants sur le plan administratif, mais avec un esprit combatif, les comptes 2017 sont bouclés à temps. J'espère que vous, membres du CI, apprécierez les informations de ce rapport de gestion, la nouvelle présentation des comptes munis de leurs commentaires sur les pages comptables et les nouveaux tableaux de répartitions identiques pour tous les comptes avec une lecture et une compréhension facilitée des montants répartis.

Je désire terminer en adressant mes remerciements aux membres du CODIR pour leur confiance et leur soutien durant mon absence maladie et cette année de changement et remercier mes deux collègues pour leur formidable esprit d'équipe qui nous porte chaque jour dans nos tâches respectives.

Dominique ALTHAUS, *secrétaire générale*

¹² [https://www.parlament.ch/fr/%C3%BCber-das-parlament/services-du-parlament/secretaire-general](https://www.parlament.ch/fr/%C3%BCber-das-parlament/services-du-parlement/secretaire-general)

8.2. CONCLUSION

Les membres du CODIR souhaitent aux membres du Conseil intercommunal de trouver, dans le présent rapport de gestion, tous les renseignements utiles sur la vie de l'AISGE et ses nombreux intervenants en 2017. Ils les remercient d'avance pour leur lecture attentive de ces pages.

AU NOM DU CODIR AISGE :

La Présidente :  La secrétaire générale : 

1272 Genève
Tel. 022 366 42 91
aisge@bluewin.ch

Florence RATTAZ-SAGE Dominique ALTHAUS

Association Intercommunale Suisse de Généralistes et Associés
Maire de Genève & Environs

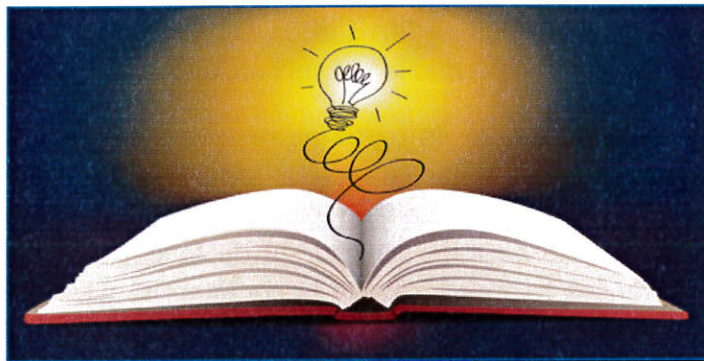


Figure 19 : image tirée de <https://www.google.ch/livre+ouvert>